

## Procédure

À communiquer aux citoyens, architectes, sociétés qui veulent introduire une déclaration de classe 3 à l'aide du formulaire électronique.

**IMPORTANT** : la déclaration doit être introduite au nom du **futur exploitant**.

1. Aller sur le site de la Région wallonne : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20563>
2. Cliquer sur le lien « déclaration des établissements de classe 3 » dans la rubrique « A remplir directement en ligne »
3. Créer votre espace personnel en cliquant sur « me créer un compte » si pas déjà créé
4. Vous recevrez un mail pour pouvoir confirmer la création de votre espace personnel
5. Vous pouvez vous connecter à votre espace personnel
6. Remplissez le formulaire en ligne + cartographie + annexe(s)
7. Valider votre formulaire
8. La commune et la région wallonne recevront un mail pour poursuivre la procédure

N.B. : plus besoin de faire autant de copie qu'avant ni d'envoyer ou de déposer les pièces à la commune.

## **AIDE AU REMPLISSAGE DES DECLARATIONS ENVIRONNEMENTALES**

## FORMULAIRE A REMPLIR

Préambule : lorsque l'on parle de l'établissement, il s'agit de décrire ce qui fait l'objet de la déclaration comme par exemple, un système d'épuration individuelle, une citerne à gaz, une citerne à mazout, l'élevage d'animaux ... et non de la construction d'une habitation.

### Question préalable

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ? 

- Oui  
 Non

Choisir

### Cadre réservé à la commune (à compléter uniquement par la commune)

Commune où est déposée la déclaration

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

 

Date de recevabilité de la déclaration

 

### Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

-   Oui  
  Non

Choisir

Vous êtes :

-   une **personne physique**  
  une **personne morale**

Choisir et compléter le cadre qui vient de s'afficher sur l'écran avec les coordonnées du demandeur. Les cases précédées d'un astérisque doivent OBLIGATOIREMENT être complétées. Attention si votre n° de police contient un chiffre suivi d'une lettre, ne pas faire d'espace entre les deux.

Les cases non précédées d'un astérisque peuvent ne pas être remplies. Par contre, il est vivement conseillé de le faire ce qui peut faciliter le contact entre vous et l'administration.

### Objet de la demande

S'agit-il de 

- Mise en activité d'un nouvel établissement (nouvelle installation)
- Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées (installation déjà existante avant 1999 et qui fait l'objet d'une première déclaration)
- Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration (renouvellement d'une déclaration précédente)
- Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
- Extension ou transformation d'un établissement ancien
- Déménagement de l'établissement

## Choisir

### Rubriques

Numéro de rubrique

 

Si vous ne connaissez pas le numéro de la rubrique, vous cliquez sur le + (à droite de la case rubrique à remplir). Le programme vous permettra d'accéder à la liste des établissements classés. Dans la case « rechercher », tapez, par exemple : épuration individuelle, dépôt mazout, dépôt gaz ... Le programme va vous proposer la ou les rubriques correspondant, choisissez celle qui correspond à votre établissement.

Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, appelez le service de l'urbanisme de la Commune de Jalhay au 087 379 130.

Il peut arriver que vous ne puissiez pas ouvrir plusieurs fenêtres pop-up en même temps. Dans ce cas, cliquez sur le bouton « options » de votre navigateur et autorisez l'ouverture de plusieurs fenêtres pop-up pour ce site.

### Quelques rubriques :

- 63.12.07.01** Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés
- 63.12.07.03** Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en récipients mobiles, lorsque le volume total des récipients est supérieur à 300 l et inférieur ou égal à 700 l
- 63.12.08.01.01** Dépôts de gaz comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous non visés explicitement par une autre rubrique : - réservoirs fixes d'air comprimé lorsque la capacité nominale est : supérieure ou égale à 150 l et inférieure à 500 l
- 63.12.09.03.01** Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l. [cuves à mazout (à fuel de chauffage)]

**90.11** Unité d'épuration individuelle inférieure ou égale à 20 équivalent-habitant

**90.12** Installation d'épuration individuelle comprise entre 20 et 100 équivalent-habitant

Une fois le code de la rubrique encodée, cliquez ailleurs sur le formulaire et les champs relatifs au « Libellé de rubrique » et aux « Conditions intégrales » vont se remplir automatiquement.

Libellé de rubrique



Conditions intégrales

### Description

Veillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement \*



Tapez une description plus détaillée de l'établissement en question (par exemple : épuration individuelle de 1-5 EH, de marque ..., citerne à mazout d'une capacité de ... litres, enterrée, non enterrée ...)

### Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

\*  Oui

\*  Non

Choisir

Code postal \*  Localité \*  (vous pouvez choisir dans la liste déroulante)

Rue \*  (vous pouvez choisir dans la liste déroulante) Numéro

Complétez

### Situation

N'oubliez pas de corriger les champs non validés.

L'utilisation de la cartographie est obligatoire. Veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous pour localiser votre parcelle.

Vous pouvez trouver un mode d'emploi pour l'utilisation de la cartographie [ici](#).

Cliquez sur le bouton bleu intitulé « Utiliser la carte active »

Une nouvelle page s'ouvre avec la carto de la commune, la carte va s'ouvrir, localisez votre parcelle et cliquez dessus. Si vous n'êtes pas au bon endroit, tapez l'adresse dans le coin supérieur gauche et cliquez sur le bouton « rechercher ». La carte peut également être déplacée avec la souris.

Une fois votre parcelle repérée, cliquez dessus, le programme vous affiche les références cadastrales de votre bien. Si les coordonnées sont exactes, cliquez sur le bouton « sauver et revenir au formulaire » situé en bas et à droite du formulaire en cours.

Si vous avez plusieurs parcelles, il faut cliquer sur toutes les parcelles concernées au niveau de la carto et puis sur le bouton « sauver et revenir au formulaire ».

L'utilisation du bouton ci-dessus réinitialisera les parcelles sélectionnées précédemment

### Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune)  Commune

INS (Division)

Division

Section  Numéro  Lettre  Exposant  / Diviseur

Cette page se remplit automatiquement.

### Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Destination au plan communal d'aménagement

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

N° de lot

Cette page se remplit automatiquement.

### Effet du projet sur NATURA 2000

**L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?**

Référence du site

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Cette page se remplit automatiquement.

### Liste des documents à joindre

N'oubliez pas de corriger le champ non validé.

Scanner tous les documents que vous devez joindre à votre déclaration (plan d'implantation – obligatoire, plan de situation – extrait carte d'état-major, divers).

Les enregistrer sur votre ordinateur.

Cocher la case correspondant à la pièce à joindre puis sur le bouton « joindre un document », une fenêtre s'ouvre, cliquez sur « parcourir », allez dans le répertoire de votre ordinateur où vous venez d'enregistrer vos documents, choisissez le document à joindre, cliquez sur « ouvrir ou insérer », le document se trouve maintenant sur le site (à droite du bouton « parcourir », cliquez sur « oui » puis sur « ok ».

Si vous avez plusieurs annexes à joindre, répéter l'opération.

Le programme indique, en bas de page, le nombre d'annexes jointes.

Passez à la page suivante.

### Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites

parcellaires.)

[+ Joindre un document](#)

**Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :**

- Pièce 1  
[+ Joindre un document](#)
- Pièce 2  
[+ Joindre un document](#)
- Pièce 3  
[+ Joindre un document](#)
- Pièce 4  
[+ Joindre un document](#)
- Pièce 5  
[+ Joindre un document](#)

Nombre **TOTAL** de documents joints

### **Déclaration sur l'honneur**

Liens vers les différentes conditions intégrales :

**Cliquez sur ce lien et imprimer les conditions d'exploitation que vous devrez respecter.**

Informations sur les rubriques :

**Cliquez la case ci-dessous vous engageant à respecter les conditions d'exploitation.**

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

### **Des erreurs de saisie sont apparues**

**Si vous avez des erreurs de remplissage, elles vous seront signalées ici, faites les corrections nécessaires.**

Pour finaliser le remplissage de votre formulaire vous devez d'abord corriger ces erreurs.

### **Cliquer enfin sur valider**

**Votre démarche est terminée. La Commune et la Région wallonne vont recevoir votre déclaration par mail.**

**La commune traitera votre dossier et vous recevrez deux courriers de sa part.**

**Le premier accusera réception de votre déclaration et vous invitera à payer la somme de 20 €.**

**Le second vous indiquera quand le Collège aura pris acte de votre déclaration. Vous recevrez également les conditions à respecter.**

Vous pouvez imprimer votre déclaration en cliquant sur le bouton « Aperçu pdf » et classer ce document dans vos archives.